

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à la salle des fêtes de Moustoir-Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BILY Alexandra, Mme CADOUDAL Adeline, Mr CADORET Philippe, Mr CORBEL Philippe, Mr CORRIGNAN Gérard, Mme CORRIGNAN Marie-Chantal, Mme DISSAIS Viviane, Mr DOLO Jean-Noël, Mr FRANCOIS Patrice, Mr GARDIEN Patrick, Mr GUILLEMET André, Mr GUILLEMET Jacques, Mr JAFFRE Michel, Mme JEGOREL Céline, Mr JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mr KERVARREC Stéphane, Mr LE BOT Jean-Pierre, Mr LE CLAINCHE Laurent, Mr LE HIR Yannick, Mr LE MOUEL Jacques, Mme LE NEDIC Jeanne, Mr LE PETIT Michel, Mme LE SAUCE Anne-Marie, Mr LE TUTOUR Léon, Mme LEVINE Christelle, Mr LOHEZIC Michel, Mme ROBIC Fabienne, Mr SAMY Hugues, Mme TANGUY Annie.

Absents excusés (ayant donné pouvoir)

Mr GARAUD Daniel à Mr GUILLEMET Jacques

Mme LE GOFF Anne à Mr LE MOUEL Jacques

Absents excusés :

Mr LE MOUEL Pierre-Yves

Mr GALERNE André

Absents :

Mme AUDO Alexandra

Mr CADOUX Olivier

Mr D'HAUTEFEUILLE Bruno

Mme GENET-COQUEREL Josiane

Mr GILLARD Jean-Pierre

Mr LE PETITCORPS Yvann

Mr ONNO Hervé

Mme RASTEL Nadine

Mr ROUSSEAU Laurent

nombre de conseillers en exercice	44
nombre de présents	31
nombre d'absents	13
nombre de votants	33
procurations	2

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme ROBIC Fabienne en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2019, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 5 juillet 2019.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

ORDRE DU JOUR

1- Présentation par la gendarmerie de Locminé et de Baud du projet 'Participation Citoyenne'

Monsieur COAT et Madame LE DUC présentent les grandes lignes du projet :

- Gratuit ;
- Tripartite : gendarmerie/mairie/population avec des référents (élu et binôme d'habitants par commune déléguée) ;
- Objectif de création de liens et de baisse des incivilités ;
- Echanges par sms, mails etc. ;
- Protocole soumis au contrôle de la préfecture ;
- Pose de panneau sur les grands axes routiers, entrées de résidences...

Un débat a lieu avec les gendarmes présents et les conseillers municipaux.

Au terme des échanges, les conseillers sont d'avis de poursuivre la mise en place du projet « Participation Citoyenne ».

2- Présentation des rapports d'Eau du Morbihan pour l'année 2018 relatifs aux compétences obligatoires (Production et Transport) et à la compétence optionnelle (Distribution)

Les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de l'année 2018 ont été adoptés par le comité syndical d'Eau du Morbihan le vendredi 28 juin 2019.

Deux rapports distincts ont été présentés : l'un relatif aux compétences obligatoires Production et Transport et l'autre relatif à la compétence optionnelle Distribution.

Ces rapports doivent être présentés au conseil municipal pour approbation : ils sont consultables sur le site internet d'Eau du Morbihan.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service relatif aux compétences obligatoires Production et Transport 2018 ;
- Approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service relatif à la compétence optionnelle Distribution 2018 ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

3- Reconduction de la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure débit/pression des poteaux d'incendie communaux

Monsieur CORRIGNAN rappelle que chaque commune déléguée disposait, avant la création de la commune nouvelle, d'une convention contractée avec la SAUR relative à l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie.

Les conventions susmentionnées arrivent à échéance. La SAUR a rédigé un projet de convention pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie pour l'ensemble du périmètre de la commune nouvelle.

Dans le cadre de la sécurité incendie, cette convention a pour objet de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, la SAUR réalise une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public de la commune d'Evellys.

La SAUR facturera annuellement par poteau incendie 37€ HT et par puisard 35€ HT, soit pour la commune d'Evellys comprenant 44 poteaux incendie et 19 puisards la somme totale de 2 293€ HT (2 751,60€ TTC).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la reconduction de la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure débit/pression des poteaux d'incendie communaux ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

4- Mise en place d'une taxe d'aménagement différenciée pour les zones d'activités économiques

Monsieur CORRIGNAN indique que par délibération en date du 12 avril 2018, l'assemblée communautaire a approuvé le principe de reversement à Centre Morbihan Communauté de 100% de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur le périmètre des zones économiques.

Suite à l'état des lieux réalisé, il s'avère que des systèmes différents existent sur le territoire. Afin d'harmoniser la politique en matière de taxe d'aménagement sur les zones d'activités, après avis des commissions Administration Générale et Développement Économique, le bureau communautaire propose de fixer le taux de taxe d'aménagement sur les zones d'activités à 2% sur l'ensemble du territoire sans exonération.

Pour rappel, la municipalité avait délibéré le 21 octobre 2016 pour fixer le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire à 1,5%.

4 zones économiques sont concernées sur le territoire d'Evellys :

- Bellevue en Moustoir-Remungol
- Kerivan en Naizin
- Le bâtiment en Remungol
- Rue de la Poste en Naizin

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité valide la mise en place d'une taxe d'aménagement différenciée de 2% pour les zones économiques de la commune au profit de Centre Morbihan Communauté.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

5- Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur CORRIGNAN expose que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Centre Morbihan Communauté s'est réunie le 19 juin 2019 afin d'examiner :

- Les charges liées aux transports scolaires ;
- Les charges liées au retour de la compétence CIAS aux communes pour une partie du territoire ;
- L'incidence sur l'attribution de compensation prévisionnelle 2019.

Les nouvelles modifications apportées estiment une attribution prévisionnelle pour l'année 2019 à hauteur de 784 213.63€ (pour rappel : l'attribution de compensation réelle 2018 était de 732 482.64€)

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- Approuvent le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 19 juin 2019 ;
- Chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté ;
- Autorisent Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

6- Demande de subvention - Aménagement de la rue des Sports de la commune déléguée de Naizin

Monsieur CORBEL annonce que la société COLAS a été retenue. Les travaux débuteront fin septembre, début octobre.

Le projet d'aménagement de la rue des Sports de la commune déléguée de Naizin dont le coût prévisionnel s'élève à 278 467.78 € HT soit 334 161.14 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des amendes de police.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
Amendes de police	278 467.78	25%	69 616.95 €
TOTAL SUBVENTIONS		25%	69 616.95 €

SUR LE HT			
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		75%	208 850.83 €
TOTAL HT			278 467.78 €
TVA			55 693.56 €
TOTAL TTC			334 161.14 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Arrête le projet d'aménagement de la rue des Sports de la commune déléguée de Naizin ;
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous ;
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre des amendes de police.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

7- Cession d'un terrain communal de 321m² dans le bourg de Naizin à un propriétaire mitoyen

Monsieur COREBEL expose la demande de Monsieur GUILLOUX d'acheter une parcelle mitoyenne à son terrain afin d'y aménager des réserves naturelles pour animaux.

La parcelle située dans le lotissement du Colérieu est la YI 121. Cette parcelle est actuellement entretenue à la tondeuse par les services techniques.

L'état actuel du terrain le rend invendable pour une construction.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la vente de la parcelle YI 121 à Mr GUILLOUX ;
- Fixe le prix de vente du terrain à Mr GUILLOUX à 5 € ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR	33
CONTRE	/
ABSTENTION	/

8- Tirage au sort de la numérotation par centaine par commune déléguée

Madame LE NEDIC rappelle que le travail de numérotation des habitations se poursuit avec l'assistance de *La Poste*. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, les doublons de rue au sein d'Evellys devront être numérotés à l'aide d'une centaine.

Afin de désigner une centaine par commune déléguée, un tirage au sort est effectué :

- Moustoir-Remungol : 300
- Remungol : 200
- Naizin : 100

Monsieur LE HIR précise que plusieurs interrogations restent en suspens suite aux réunions avec *La Poste*. C'est la raison pour laquelle la commission doit se réunir afin de prendre des décisions.

Des échanges ont lieu sur le projet de numérotation des habitations.

<u>Questions diverses</u>

- ✓ **Délégations du conseil municipal données à M. LE MAIRE :**

<u>Compte rendus</u>

- ✓ **Commissions municipales**

<u>DATES:</u>

Fin de séance : 21h15